

**RAPPORT N° 03/4-63
au Conseil Municipal**

OBJET

**ZAC II DE PATATES-A-DURAND
CRAC 2002**

La ZAC II de Patates-à-Durand a été créée en 1980 et sa concession confiée à la SEDRE.

L'ensemble du programme des logements est terminé et toutes les parcelles du secteur d'activité sont commercialisées. Une modification du PAZ a été engagée en 1995 et elle a été approuvée par le Conseil Municipal le 13 décembre 1996 ; celle-ci permet de régulariser le maintien de la Rue des Amaryllis.

Les travaux du Boulevard Sud au droit de la ZAC II de Patates-à-Durand ont été livrés en juin 1997. En 1999, des travaux de confortement des voies publiques et des espaces libres sur la ZAC ont été réalisés. Il s'agit :

- de la réfection de la Rue des Muscadiers et du Giratoire Welcome Ozoux ;
- de l'aménagement d'un boulo-drome au débouché de la Ruelle Fruit-à-Pain et de finition d'une aire de jeux existante entre les Résidences Alamandas, Fruit-à-Pain et Welcome Ozoux ;
- de l'amélioration de la liaison piétonne entre la Rue des Alamandas et la Rue Stanislas Gimart ;
- des travaux de revêtement des trottoirs et de plantation Rue des Alamandas.

Sur les terrains à l'angle de la Rue des Amaryllis et de la Rue des Muscadiers, est prévue l'installation de locaux d'activités et d'une crèche sous gestion privée.

Les cessions restant à réaliser en 2004 sont :

- les parcelles AW 75 et AW 506 à l'association «Le Jardin de Poucélina» en vue de la création de la crèche privée ;
- une maison individuelle sur parcelle de 838 m² (AW 511), occupée actuellement par des locataires.

La SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) au 31 décembre 2002 de l'opération de ZAC dont le montant actualisé HT s'établit à 9 097 591 euros contre 9 328 233 euros dans le précédent CRAC approuvé (CRAC 1999).

Au titre des dépenses, un boni excédent de 211 662 euros HT est dégagé. Ce montant n'est pas affecté, mais pourrait l'être selon les besoins exprimés.

RAPPORT N° 03/4-63

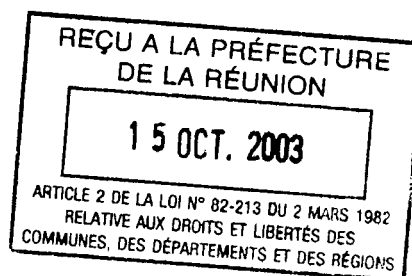
Par rapport au dernier CRAC, le bilan est diminué de 230 642 euros du fait de l'amoin-drisse-ment des provisions pour travaux. La participation communale au déficit est inchangée et a déjà été totalement versée.

La Commune demande cependant à la SEDRE de procéder à l'arrêt de la ZAC II de Patates-à-Durand et, pour ce faire, de soumettre sans tarder un bilan de clôture.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous demande d'approuver le CRAC 2002 de la ZAC II PATATES A DURAND, ayant valeur de bilan révisé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



NB Le document complet du CRAC 2002 produit par la SEDRE peut être consulté en l'Hôtel de Ville, près la Direction de l'Urbanisme Opérationnel.

DELIBERATION N° 03/4-63
au Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre

OBJET

ZAC II DE PATATES-A-DURAND
CRAC 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative au droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-63 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le CRAC 2002 de la ZAC II DE PATATES-A-DURAND ayant valeur de bilan financier révisé pour un montant de 9 097 591 euros HT.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

